RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos au 31/12/2023

ASSOCIATION PASSERELLES VERS L'EMPLOI

Siège social : 67 rue du Commandant Bindel
50300 AVRANCHES

AUDIT EXPERTISES

AUDIT EXPERTISES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31/12/2023

A l'assemblée générale de l'ASSOCIATION PASSERELLES VERS L'EMPLOI,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION PASSERELLES VERS L'EMPLOI relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport, dont le total bilan s'élève à 1 265 754 euros et le résultat net bénéficiaire à 138 087 euros.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'ASSOCIATION PASSERELLES VERS L'EMPLOI à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période 01/01/2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans l'annexe des comptes annuels « Changement de méthode comptable » (page 20) concernant la comptabilisation d'une provision au titre des engagements d'indemnités de départ à la retraite.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821.53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons été conduits à prendre connaissance des diverses nature d'activités de l'association comme décrites dans la note « Présentation de l'entité » (page 19) de l'annexe. Nous avons donc contrôlé

- La cohérence avec les comptes annuels de son modèle économique ;
- Apprécié les subventions portées dans les comptes annuels et vérifié leur fondement juridique.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion le Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association PASSERELLES VERS L'EMPLOI à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à SAINT MARTIN DES CHAMPS
Le 19 Juin 2024
Le Commissaire aux comptes
SAS AUDIT EXPERTISES
Guillaume LEPROVOST

ASSOCIATION PASSERELLE VERS L'EMPLOI

67 , Rue du Commandant Bindel

50301 AVRANCHES CEDEX

EXERCICE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

-RESULTATS COMPTABLES

SOCOGERCO

SOCIETE DE CONTRÔLE DE GESTION
ET DE REVISION COMPTABLE
TEL/FAX : 02 43 54 10 54

SARL AU CAPITAL DE 7 600.00 EUROS – SOCIETE D'EXPERTISE-COMPTABLE INSCRITE AU CONSEIL DE L'ORDRE DE LA RÉGION D'ANGERS
N° SIRET 494 491 954 00025 - SIÈGE SOCIAL : 4, RUE THOURY - 72450 MONTFORT LE GESNOIS

SOMMAIRE

Bilan Actif	**1**
Bilan Passif	**2**
Compte Résultat (liste)	**3**
Soldes intermédiaires de gestion	**5**
Détail Bilan Actif	**6**
Détail Bilan Passif	**8**
Détail Compte Résultat (liste)	**10**
Détail des soldes Intermédiaires de gestion	**14**
ANNEXES	18
REGLES ET METHODES COMPTABLES	19
AUTRES INFORMATIONS	28
ETAT DES IMMOBILISATIONS	29
IMMOBILISATIONS SORTIES DE L'EXERCICE	39

BILAN - ACTIF

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ACTIF	Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023			01/01/2022 au 31/12/2022
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	525,60	525,60		
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	24 783,91	4 783,90	20 000,01	20 000,01
Constructions	82 110,31	26 952,29	55 158,02	47 819,78
Installations techn., matériel et outil. ind.	49 150,81	40 735,02	8 415,79	5 785,74
Autres	222 550,10	150 817,08	71 733,02	65 199,07
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	150 150,00		150 150,00	150 150,00
Autres titres immobilisés				
Prêts	25 000,00		25 000,00	25 000,00
Autres	2 701,32		2 701,32	2 741,32
TOTAL (I)	**556 972,05**	**223 813,89**	**333 158,16**	**316 695,92**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Clients, usagers et comptes rattachés	193 897,60		193 897,60	130 708,52
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	247 199,90		247 199,90	246 422,53
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	490 001,76		490 001,76	418 771,84
Charges constatées d'avance	1 497,21		1 497,21	4 567,89
TOTAL (II)	**932 596,47**		**932 596,47**	**800 470,78**
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**1 489 568,52**	**223 813,89**	**1 265 754,63**	**1 117 166,70**

4116 - P V E

BILAN - PASSIF

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PASSIF	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres	868 754,81	768 086,17
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	138 087,34	100 668,64
Situation nette (sous total)	*1 006 842,15*	*868 754,81*
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement	33 535,25	19 228,85
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	**1 040 377,40**	**887 983,66**
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	11 252,06	
TOTAL (III)	**11 252,06**	
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	700,00	600,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	54 807,19	72 295,45
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	125 090,74	124 473,36
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	4 527,24	
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	29 000,00	31 814,23
TOTAL (IV)	**214 125,17**	**229 183,04**
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV-V)	**1 265 754,63**	**1 117 166,70**

4116 - P V E

COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	14 391,58	14 652,28
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	655 306,98	531 157,24
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	800 382,48	769 695,30
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	11 850,08	6 459,58
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	152,59	152,12
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	**1 482 083,71**	**1 322 116,52**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises et autres achats	70 542,32	64 925,73
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	245 020,20	228 119,45
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	36 917,17	29 606,96
Salaires et traitements	843 730,83	789 913,31
Charges sociales	122 525,62	117 134,22
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	39 080,00	23 411,04
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	1 066,76	1 231,50
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	**1 358 882,90**	**1 254 342,21**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**123 200,81**	**67 774,31**
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	3 930,23	2 001,93
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	**3 930,23**	**2 001,93**
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)		
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	**3 930,23**	**2 001,93**

4116 - P V E

COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	**127 131,04**	**69 776,24**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	4 550,07	2 899,37
Sur opérations en capital	19 693,53	28 113,71
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	**24 243,60**	**31 013,08**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		120,68
Sur opérations en capital	12 887,30	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	**12 887,30**	**120,68**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	**11 356,30**	**30 892,40**
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	400,00	
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	**1 510 257,54**	**1 355 131,53**
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	**1 372 170,20**	**1 254 462,89**
EXCÉDENT OU DÉFICIT	**138 087,34**	**100 668,64**

- ANNEXES

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Présentation de l'entité

a) **Description de l'objet social de l'entité**

L'association PASSERELLES VERS L'EMPLOI a pour objet de promouvoir et de réaliser des actions permettant à tout citoyen de s'insérer par la formation, le travail, le logement, et par tous moyens nécessaires à atteindre cet objectif.

b) Description de la nature et périmètre des activités réalisées

Pour atteindre ses objectifs , l''association PASSERELLLES VERS L'EMPLOI met en place les activités suivantes

- L'insertion par l'activité économique : chantiers d'insertions
- La formation
- L'accès au logement
- Tout autre activité permettant de favoriser l'inclusion des personnes (mobilité ,etc ...)

Les activités relèvent de l'ESS (Economie Sociale et Solidaire) et s'inscrivent dans une démarche de Responsabilité Sociétale et environnementale inscrite dans les statuts article 2

-

b) **Description des moyens mis en œuvre**

L'association PASSERELLLES VERS L'EMPLOI est composé d'un Conseil d'Administration élu par l'Assemblée Générale et d'un effectif salariés en CDI de 14 personnes .

Elle reçoit des subventionsvia la DDTES département de la Manche , FSE+

Faits majeurs

Pas de faits majeurs au cours de l'exercice

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Principes, règles et méthodes comptables

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Principes, règles et méthodes comptables

1) Durée et dates de l'exercice comptable
L'exercice clos a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er Janvier 2023 au 31 Décembre 2023.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes de base :
- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ont été établis conformément aux dispositions réglementaires en vigueur (règlements ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 modifié relatif au plan comptable général et n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif).

2) Changement de méthode comptable : par dérogation au principe de permanence des méthodes , l'association a décidé d'appliquer pour la première fois la méthode préférentielle de provision des engagements de retraite .

Ainsi, une provision pour indemnité de départ à la retraite à été comptabilisée pour un montant de 11252.06 euros , alors qu'elle figurait en information de l'annexe des comptes annuels antérieurs.

Cette provision apparait au passif du bilan dans la rubrique provisions pour risques et charges . La totalité de la provision a été comptabilisée en charge exceptionnelles dans le compte de résultat .

Les comptes annuels au 31/12/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Immobilisations corporelles

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	10 à 15 ans
- Agencement et aménagement des constructions	4 à 7 ans
- Matériels et outillages	3à 8 ans

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

4116 - P V E

IMMOBILISATIONS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE A	IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
			suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement, de recherche et de développement TOTAL I			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	526		
CORPORELLES	Terrains	24 784		
	Constructions : Sur sol propre	53 931		
	Constructions : Sur sol d'autrui			
	Constructions : Instal.géné., agencts & aménagts const.	15 084		13 095
	Installations techniques, matériel & outillage indust.	43 520		5 631
	Autres immos corporelles : Instal. géné., agencts & aménagts divers			
	Autres immos corporelles : Matériel de transport	113 946		28 957
	Autres immos corporelles : Matériel de bureau & info., mobilier	71 757		7 899
	Autres immos corporelles : Emballages récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours			
	Avances et acomptes			
	TOTAL III	323 022		55 582
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			
	Autres participations	175 000		
	Autres titres immobilisés			
	Prêts et autres immobilisations financières			
	TOTAL IV	175 000		
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	498 547		55 582

CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation léga Valeur d'origine
		par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'étbs, de recherche & de dével. TOTAL I				
	Autres postes d'immob. incorporelles TOTAL II			526	
CORPORELLES	Terrains			24 784	
	Constructions : Sur sol propre			53 931	
	Constructions : Sur sol d'autrui				
	Constructions : Ins. gal. agen. amé. cons			28 179	
	Inst.tech., mat. outillage indus.			49 151	
	Autres immos corporelles : Instal. géné., agencts, aménagts d.				
	Autres immos corporelles : Matériel de transport			142 903	
	Autres immos corporelles : Mat.bureau, info., mob.			79 656	
	Autres immos corporelles : Emballages récup. div.				
	Immos corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL III			378 604	
FINANCIERES	Part. évaluées par mise en equivalence				
	Autres participations			175 000	
	Autres titres immobilisés				
	Prêts & autres immob. financières				
	TOTAL IV			175 000	
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			554 129	

AMORTISSEMENTS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		526			526
TOTAL		**526**			**526**
Terrains		4 784			4 784
Constructions	Sur sol propre	17 443	3 630		21 073
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag. cons.	3 752	2 127		5 879
Inst. techniques matériel et outil. industriels		37 734	3 001		40 735
Autres immos corporelles	Inst. générales agencem. amén. div				
	Matériel de transport	73 999	21 812		95 811
	Mat. bureau et informatique, mob.	46 506	8 510		55 016
	Emballages récupérables divers				
TOTAL		**184 218**	**39 080**		**223 298**
TOTAL GENERAL		**184 743**	**39 080**		**223 823**

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements								
Fonds commercial								
Autres immobs incorporelles								
TOTAL								
Constr.	Terrains							
	Sur sol propre							
	Sur sol autrui							
	Inst. agenc. et amén.							
Immo. corpor.	Inst. techniques mat. et outil.							
	Inst. gales, agenc. am divers							
	Mat. transport							
	Mat. bureau mobilier							
	Emballages récup. divers							
TOTAL								
Frais d'acquisition de titres de participations								
TOTAL GÉNÉRAL								
Total général non ventilé								

CADRE C — MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net a la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

4116 - P V E

ETAT DES CREANCES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)	25 000		25 000
	Autres immobilisations financières	2 701		2 701
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	193 898	193 898	
	Créances rep. titres prêtés : prov /dep. antér			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Etat & autres coll. publiques — Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres coll. publiques — Taxe sur la valeur ajoutée			
	Etat & autres coll. publiques — Autres impôts, taxes & versements assimilés	4 035	4 035	
	Etat & autres coll. publiques — Divers			
	Groupe et associés (2)	146 283	146 283	
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)	96 883	96 883	
	Charges constatées d'avance	1 497	1 497	
	TOTAUX	**470 296**	**442 595**	**27 701**
Renvois (1)	Montant des - Créances représentatives de titres prêtés			
	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice			
(2)	Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts & avances consentis aux associés (Pers. physiques)			
(3)	Créances reçues par legs ou donations			

La seule variation de fonds propres entre l'exercice précédent et cet exercice concerne l'affectation du résultat N-1 en compte de réserves diverses .

.

ETAT DES DETTES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes etbs de crédit (1) — à 1 an max. à l'origine				
Emprunts & dettes etbs de crédit (1) — à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1) (2)	700	700		
Fournisseurs & comptes rattachés	54 807	54 807		
Personnel & comptes rattachés	74 462	74 462		
Sécurité sociale & autres organismes sociaux	42 482	42 482		
Etat & autres collectiv. publiques — Impôts sur les bénéfices				
Etat & autres collectiv. publiques — Taxe sur la valeur ajoutée				
Etat & autres collectiv. publiques — Obligations cautionnées				
Etat & autres collectiv. publiques — Autres impôts, taxes & assimilés	8 147	8 147		
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	4 527	4 527		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	29 000	29 000		
TOTAUX	**214 125**	**214 125**		

Renvois		
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	
(2)	Montant divers emprunts, dettes/associés	

COMPTES DE REGULARISATION PASSIF

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

INTITULE	Montant (€)	Nature	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	1497	Exploitation courante	
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	29000	Subventions reçues d'avance	

	505	Clients, facture à établir
	43596	Organismes financeurs , produits à recevoir
	4034	Etat à recevoir
	1283	Associés compte courant produit à recevoir
CHARGES A PAYER	22407	FOURNISSEURS factures non parvenues
	40547	Personnels congés à payer
	32730	Personnel primes à payer
	12071	Personnel charges sur CP
	2018	Personnel charges sur primes
	7914	Impôts et taxes à payer

DETAIL DES CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Produits exceptionnels	Montants (€)	Nature
	4550	Produits sur opérations de gestion
	14651	Quotes part de subventions d'investissements
	5043	Dons
Charges exceptionnelles		
	11252	Provision pour indémnité départ retraite
	1635	Pertes diverses dont pertes sur créance sur exercices antérieurs

PROVISION POUR DEPART EN RETRAITE

La provision pour départ en retraite des salariés s'élève à 11 252.06.

Elle est calculée en fontion :

= d'un départ à la retraite à 62 ans

= du salaire brut mensuel à la date de clôture de l'exercice

= du droit à indemnité compte tenu de l'ancienneté future à la date de départ en retraite

= de l'anciennté du salarié

= du taux de charges sociales

= de la probalité de présence du salarié au moment de son départ (80 %)

= de la probalité de survie du salarié à la date de son départ en retraite